

## Conclusion

En terminant cette lettre écrite à quatre mains, je voudrais insister sur cinq aspects de cette campagne des Droits de l'Enfant.

- a) J'ai rencontré des Frères et des Partenaires qui sont agacés par cette campagne parce qu'on y insiste sur les Droits ; l'on me dit : *'et les droits des adultes, des éducateurs ? et les devoirs des enfants ?...'* Certes on comprend cette mauvaise humeur, elle a quelquefois de bonnes raisons de s'exprimer. Mais il faut regarder un peu plus loin. En effet, en travaillant la Convention on se rend compte que le titre DROITS de l'Enfant ne rend pas complètement compte de la philosophie du texte ; celui qui en rendrait compte totalement serait RESPONSABILITE des Adultes. Car c'est par là qu'il faut commencer. C'est notre responsabilité qui est d'abord engagée ; ensuite se déclinent les Droits de l'Enfant ; enfin se mettent en place les DEVOIRS de l'Enfant pour autant qu'il a compris qu'il est accueilli, respecté. N'inversons pas le processus.
- b) Je note que nos préoccupations sont très proches de celles du BICE, auquel nous sommes étroitement associés. Le BICE met l'accent sur les besoins psychosociaux et spirituels des enfants : éducation, environnement familial, sens des responsabilités et éducation à la citoyenneté, confiance en soi et développement spirituel. Par ailleurs il a beaucoup développé le concept de résilience.
- c) Cette campagne est prévue pour l'année 2001-2002. Mais bien évidemment elle doit s'inscrire dans la durée pour porter des fruits. C'est le sens d'ailleurs des autres campagnes prévues par la circulaire N°448 p.29. Vous observerez en effet que les campagnes suivantes sont conçues comme un approfondissement de cette campagne des Droits de l'Enfant : on varie les portes d'entrée.
- d) Une question. Faudra-t-il dans quelque temps - quand les districts auront travaillé selon leurs réalités locales – faudra-t-il que nous prenions une initiative symbolique et politique à niveau international ? Laquelle ? Nous aurons sûrement à en discuter avec les délégués des différents districts, le moment venu.
- e) Enfin, je voudrais terminer par une réflexion que j'ai entendue à Madurai, en Inde.

*'Il y a dix ans, quand nous parlions de Droits de l'Enfant, nous le faisons dans un contexte de revendication, avec quelqu'agressivité. Aujourd'hui nous avons dépassé cette attitude. Maintenant nous le faisons de façon plus sereine **comme une célébration de la vie**. Car il ne s'agit pas d'abord de contester mais de faire comprendre que tout être humain, et particulièrement l'Enfant, est un don de la vie, un don fait à toute l'humanité et que nous avons le devoir*

*sacré de permettre à cette petite plante fragile de grandir, de donner toute sa mesure, d'aller jusqu'au bout de la célébration de la vie en elle ; et nous avons à recevoir le cadeau qu'il nous fait de son intelligence, de sa liberté, de sa responsabilité, de son goût de vivre.*

*Lutter pour les Droits de l'Enfant c'est célébrer la Vie en lui mais aussi célébrer la Vie en nous. C'est cela la célébration de la Vie. Cela tout le monde peut le comprendre'.*

Je reste à votre disposition. Vous pouvez m'écrire.  
Bien à vous,

**F. Nicolas Capelle**  
Octobre 2001